

donner satisfaction au Nord-Ouest, une amnistie complète était nécessaire; qu'une amnistie complète ne pouvait être obtenue tant que l'excitation causée par la mort de Scott existait.

De plus, je savais de Sir Grâce l'archevêque Taché, qu'il se proposait d'agir dans ce sens, comme il l'avait toujours fait en préparant un mémoire et une pétition à sa Majesté, où il donnerait les raisons pour lesquelles une amnistie devait être accordée. Je pense que Sir Grâce s'attendait à ce que Son Excellence le Gouverneur-Général, comme représentant de la Reine dans ce pays, transmettrait ce document et le déposerait aux pieds du trône, avec les observations que Son Excellence jugerait à propos de faire.

Je savais aussi que Sir John A. Macdonald, le premier ministre, avait l'intention d'aller en Angleterre après la session et qu'il se proposait de représenter aux autorités impériales que cette question du Nord-Ouest était du domaine impérial et qu'elle causait des troubles et de l'inquiétude dans une partie de la Puissance; que les plus grands intérêts de l'empire exigeaient que le gouvernement impérial se saisît de la question. Connaissant cela, je pensai que le gouvernement impérial qui avait reçu les documents et les représentations plus haut mentionnés, sentirait que c'était son devoir d'agir en cette affaire, et que, partant, la question serait bientôt réglée. Il va sans dire que je savais très-bien qu'il y avait des obstacles et de grands obstacles qui s'opposaient à l'octroi de cette amnistie; mais j'étais tellement convaincu que les plus chers intérêts du Canada exigeaient le règlement immédiat de cette affaire que, bien qu'une amnistie complète ne pût être accordée à l'époque dont j'ai parlé, j'étais déterminé, de même que mon collègue M. Robitaille, à donner sa résignation pour avoir une décision. Je savais très-bien que les députés de la province de Québec étaient tous de la même opinion à ce sujet. Je n'ai jamais fait de promesse, et autant que je puis le savoir, aucun de mes collègues n'a jamais fait de promesse d'amnistie à l'Archevêque Taché, au Père Ritchot ou à aucune autre personne.

Voici maintenant ce que dit Sir

John A. Macdonald sur la même question. (Voir Rapport de Comité, p. 112).

J'autorisai M. Langevin à faire une communication à ses amis du Bas-Canada. Nous savions qu'ils allaient se réunir, qu'ils étaient fort mal à l'aise et désireux de savoir si le gouvernement allait faire quelque chose, et si oui, quoi? Je l'autorisai à déclarer que j'avais l'intention de me rendre en Angleterre et de prendre l'attitude que je viens de mentionner dans ma déposition.

J'ai pu conférer avec l'archevêque de l'action du temps dans cette affaire, et des cas analogues de W. L. Mackenzie, etc., mais je ne m'en rappelle pas. J'avais l'intention de me rendre en Angleterre aussi tôt que possible et d'insister auprès du gouvernement impérial pour qu'il se saisît de la question. Je ne doute pas qu'ils n'eussent agi d'une manière ou d'une autre sans délai [après communication avec le ministre des colonies].

M. Langevin m'informa, comme il avait déjà fait, que, à moins qu'une amnistie dans le sens le plus large ne fut accordée avant la prochaine session, lui et le Dr. Robitaille seraient obligés de résigner leurs portefeuilles, car il croyait que ces amis de Québec lui retireraient leur appui, et ni lui ni le Dr. Robitaille n'auraient pu continuer de nous être de quelque utilité. J'exprimai l'opinion que le gouvernement impérial se saisirait de la question avant cette époque. M. Langevin considérait que, dans ce cas, ses amis du Bas-Canada attendraient l'action du gouvernement impérial avant de changer d'attitude.

Je me rappelle qu'il fut question de deux mois environ après la session comme étant la période de temps durant laquelle tout cela devait se faire.

Qu'on nous montre semblable déclaration de MM. Dorion, Geoffrion, Fournier et Letellier; qu'on nous montre leurs partisans réunis en assemblée pour leur poser un ultimatum semblable à celui du parti conservateur? La déclaration de MM. Langevin et Robitaille écrase les *ministres* français